**[75:A:18]**

**Affidavit**

[*no du dossier de la cour*]

COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

[*intitulé de l'instance*]

AFFIDAVIT DE [*nom*]

Je soussigné, [*nom*], de la/du [*ville, village, etc.*] de ..., dans le/la [*comté, municipalité régionale, etc.*] de ..., procureure, DÉCLARE SOUS SERMENT :

1. J'exerce le droit au sein du cabinet [*nom du cabinet*], les procureurs de la défenderesse dans la présente action.

2. Est jointe au présent affidavit comme pièce «A» une copie conforme de la déclaration de la présente action, qui a été signifiée à la défenderesse le [*date*].

3. Est jointe au présent affidavit comme pièce «B» une copie conforme de la défense à la présente action, dont la remise a eu lieu le [*date*].

4. Est jointe au présent affidavit comme pièce «C» une copie du dossier public (sur microfiche) obtenue de la Direction des compagnies, du ministère de la Consommation et du Commerce, le [*date*].

5. Comme il ressort de la pièce «C» jointe au présent affidavit, le siège social de la demanderesse est situé au [*adresse*], dans le comté de [*nom*]. Le [*date*], j'ai vérifié auprès du shérif du comté de [*nom*] s'il existait des brefs de saisie-exécution ou d'autres brefs en vigueur contre la demanderesse. J'ai effectué cette vérification en soumettant certaines questions au shérif du comté de [*nom*] par l'intermédiaire d'autres personnes et en effectuant moi-même certaines recherches dans son bureau. Une copie conforme du certificat du shérif du comté de [*nom*] est jointe au présent affidavit comme pièce «D».

6. [*Nom*], un représentant du shérif [*nom*], du comté de [*nom*], m'a informé que [*nom*], le procureur de la demanderesse qui a obtenu le premier bref de saisie-exécution mentionné par le certificat, a requis le shérif du comté de [*nom*] de lui donner un compte rendu de son exécution du bref, et que le shérif a accédé à la demande de [*nom*] en lui adressant le procès-verbal pertinent par la poste. Une copie de ce procès-verbal se trouve jointe au présent affidavit comme pièce «E».

7. Est joint au présent affidavit comme pièce «F» un projet de mémoire de dépens qui, je le crois, évalue correctement, jusqu'à ce jour, les dépens liquidés auxquels aurait droit la défenderesse si elle obtenait gain de cause dans la présente action.

8. Je crois que la demanderesse ne possède pas suffisamment de biens en Ontario pour payer les dépens de la défenderesse dans l'éventualité où la défenderesse aurait gain de cause dans la présente action.

DÉCLARÉ SOUS SERMENT, etc.